



ASSOCIATIONS

## COMMUNIQUÉ DU ROSEAU DU RÉAL MARTIN

En raison de la pandémie et des mesures sanitaires conséquentes, le Président Jean BURET a réuni par téléphone le bureau de l'association. Ce dernier a décidé de procéder par correspondance aux assemblées générales ainsi que prévu par l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020.

Mis en ligne le 12 février 2021

**Les documents proposés aux votes de ces assemblées sont en ligne sur le site de l'association [www.leroseaudurealmartin.fr](http://www.leroseaudurealmartin.fr)** 

Il est possible de voter en ligne dès à présent via ce site.

En complément, les « adhérents 2021 » recevront mi-mars un formulaire de vote ainsi que les documents associés. Pour participer aux assemblées générales, les adhérents de l'AAPPMA doivent être titulaires d'une carte de pêche annuelle 2021 (sauf les moins de 12 ans qui n'ont pas droit de vote).



 [RETOUR À LA LISTE](#)



**VILLE DE PIERREFEU-DU-VAR**  
PLACE URBAIN SÉNÈS  
83390 PIERREFEU-DU-VAR

 **04.94.13.53.13**

 **04.94.13.53.00**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h.

